

M. RICHARDS: Oui, monsieur.

Le sénateur ROEBUCK: Quel serait le coût total?

M. RICHARDS: Le coût de l'année précédente était inférieur; il était de \$1,900,000, ce qui est assez considérable. Je sais que, d'après l'inventaire de la *Commodity Credit Corporation*, les denrées que cet organisme avait en stock s'élevaient à environ huit milliards de dollars.

Le sénateur CRERAR: Serait-il exact de dire que le montant que le Trésor des États-Unis doit déboursier a une tendance continuelle à la hausse?

M. RICHARDS: Oui. Au cours des six ou sept dernières années, on a fait voter chaque année des crédits de plus en plus élevés. On voit par là qu'il y a tendance à la hausse. Le soutien des prix dépend du niveau de l'approvisionnement. Si les États-Unis exportent leurs produits, l'approvisionnement diminue et, en vertu de cette formule, le niveau de soutien monte; cette mesure encourage la production et on tourne dans un cercle vicieux.

Le sénateur ROEBUCK: Pourquoi la même chose ne se produirait-elle pas au Canada?

M. RICHARDS: La formule proposée est fondée sur les prix du marché et elle n'est pas liée au niveau de l'approvisionnement, bien qu'on en tienne compte dans l'établissement du prix de base. Quoi qu'il en soit, il n'y a pas de formule automatique qui oblige à fixer les prix à un certain niveau selon que l'approvisionnement augmente ou diminue.

Le sénateur McDONALD: Monsieur Richards, étant donné que vous avez la parole, pourriez-vous nous éclairer au sujet d'un problème qui a été soulevé hier soir. Je ne me rappelle plus qui nous parlait, mais il nous a donné l'impression que la partie du dollar versé par le consommateur qui revient au cultivateur diminue avec les années. Cette situation n'est-elle pas attribuable en partie aux frais de manutention plus élevés depuis le moment où les produits quittent la ferme jusqu'à celui où ils sont placés sur les rayons d'un magasin et en grande partie aux consommateurs qui exigent que les produits soient emballés d'une certaine façon? Qu'avez-vous à nous dire à ce sujet?

M. RICHARDS: Monsieur Taggart a touché ce point dans un exposé antérieur. Il nous a appris qu'une Commission royale sur l'écart des prix étudie présentement tout ce problème. Je n'ai pas de chiffres en mains et je ne tenterai pas de vous répondre.

Le sénateur McDONALD: J'oserais dire, monsieur Richards, que la disparité entre le prix reçu par le cultivateur et le prix payé par les consommateurs provient en grande partie de ce que les consommateurs eux-mêmes demandent que les produits qu'ils achètent soient emballés d'une certaine manière; il en coûte cher pour se rendre à leur désir.

M. RICHARDS: Je crois que notre expérience confirme cette assertion.

Le PRÉSIDENT: Honorables sénateurs, il y a une question sur laquelle je désirerais attirer l'attention du Comité. Il existe une autre loi, et j'aimerais que M. Taggart nous fasse connaître son opinion à l'égard de cette loi. L'Office des produits agricoles a été institué, semble-t-il, par la Loi sur le soutien des prix agricoles qui est actuellement en vigueur et qui renferme quelques éléments du projet de loi dont nous sommes saisis. Je me demande ce qu'on fera de l'Office des produits agricoles. Est-ce qu'il existe encore?

M. TAGGART: Oui.

Le PRÉSIDENT: Dans la Loi sur l'Office des produits agricoles, l'expression "produit agricole" signifie le bétail et les produits du bétail, les volailles et leurs produits, le lait et ses produits, les légumes et leurs produits, les fruits et leurs produits, le miel, le sirop d'érable, le tabac, les récoltes textiles et fourragères, et tout produit de l'agriculture que le gouverneur en conseil désigne comme produit agricole aux fins de la présente loi. On a établi un office, dont les